

PASSERELLE

Une passerelle est une inscription dans une autre année que la première année de bachelier, elle concerne le bloc 2, le bloc 3 et le master 1.

L'échéancier sera précisé ici au plus tard le 22 mars 2025.
Les étapes et modalités de la procédure sont susceptibles de changer.

PASSERELLE BACHELIER

Admission en cours d'études de premier cycle, bloc 2 ou bloc 3 il faut avoir réussi une première année avec 60 crédits minimum dans le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace.

Pré-inscription administrative en ligne

Les candidat-es devront effectuer la pré-inscription en ligne. Iels devront justifier chaque année depuis l'obtention du diplôme d'accès aux études supérieures et fournir un certain nombre de documents obligatoires. Seuls les dossiers complets seront traités et permettront de passer les entretiens de motivation.

La pré-inscription comprend également un formulaire de candidature à compléter, un portfolio et une lettre de motivation.

Entretiens de motivation.

Les entretiens auront lieu entre la dernière semaine d'août et la première semaine de septembre selon le cursus souhaité. Les résultats sont communiqués quelques jours après les entretiens.

Inscription définitive

Un rendez-vous administratif vous sera donné afin de finaliser votre inscription définitive. Vous devrez vous y rendre en personne avec les documents exigés et ce avant la rentrée académique 2024/2025.